



La Caf vous aide
pour partir en vacances
en famille



Préparez vos vacances
et choisissez votre séjour sur le site

www.vacaf.org



© Caf du Nord / Service Communication / 15.01.2026 / @Adobe Stock / Ne pas jeter sur la voie publique.



VACAF
Aide aux vacances familiales

L'aide aux vacances familiales (AVF)

Elle est destinée aux familles qui ont reçu une notification à l'aide aux vacances familiales dans leur espace Mon Compte sur le site caf.fr

Les conditions

- La présence **d'au moins un adulte et un enfant bénéficiaire** est obligatoire pendant le séjour.
- Les enfants âgés de 3 à 16 ans sont soumis à **l'obligation scolaire**. Pour les familles concernées, le séjour doit se dérouler **uniquement pendant les vacances scolaires de 2026**.
- La durée du séjour est de **7 nuits minimum et 14 nuits maximum**, une seule fois dans l'année.
- Si vous avez bénéficié de l'AVF en 2023, 2024 ou 2025, **vous ne pourrez pas en bénéficier en 2026**.



Le montant

Votre aide est calculée en fonction de votre quotient familial.

Quotient familial	Participation Caf*	Aide maximale	
		1 ou 2 enfants	3 enfants et plus
0 à 400 €	75 %	850 €	900 €
De 401 € à 499 €	70 %	750 €	800 €
De 500 € à 700 €	50 %	500 €	550 €
De 701 € à 850 €	50 %	450 €	500 €
De 0 à 850 € <i>(uniquement pour les familles ayant un ou plusieurs enfants bénéficiaires de l'AEEH)</i>	75 %	900 €	

* Pourcentage du coût du séjour

Exemple de calcul

Une famille avec 2 enfants et un quotient familial de 350 € réserve un séjour de 900 €

→ La Caf prend en charge 675 € (75 % du séjour) et la famille 225 € (25 %).

Le mode d'emploi

1. **Vous recevez une notification** dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.
2. **Choisissez votre séjour sur le site vacaf.org**
3 000 destinations Vacaf : mer, montagne, campagne, camping, village vacances, demi-pension...
Faites votre choix rapidement, les places financées sont limitées.
3. **Contactez le centre de vacances choisi** et indiquez votre numéro de dossier allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVF.
4. **Demandez au centre de vacances de réserver votre séjour**.
5. **Réglez une partie du montant du séjour** pour confirmer votre réservation.
6. **Réglez le montant restant** 1 mois avant votre départ en vacances.



Les places financées sont limitées.
Réservez au plus vite votre séjour.

L'aide au transport

Si vous réservez un séjour Vacaf **à plus de 200 km** de votre domicile entre **le 4 juillet et le 31 août 2026**, vous allez recevoir **automatiquement** une aide :

- de **100 €** si votre centre de vacances se situe entre **200 km et 400 km de chez vous** ;
- de **200 €** s'il est situé à plus de 400 km.

Cette aide au transport sera versée un mois avant le départ.